Événement numérique «Prévoyance retraite autodéterminée» I Vos questions du live stream

Certaines questions posées lors de la diffusion en direct étaient très spécifiques. Nous vous recommandons de les clarifier dans le cadre d'un entretien conseil sans engagement de votre part.

Table des matières Thèmes :

- Bases et divers (à partir de la page 1)
- Instruments et outils d'aide (à partir de la page 2)
- Logement à usage propre (de la p. 4)
- Héritage et succession (à partir de la p.7)
- Concubinage (à partir de la page 9)
- Travailleurs indépendants (S. 10)

Remarque: Les documents ont été traduits automatiquement.

Question	Réponse
Bases et divers	
Est-il exact que si je travaille au-delà de l'âge de la retraite, je peux également verser sur le compte 3a (actuellement 6883.-) ?	La meilleure façon de poser cette question est de la poser à l'un de nos spécialistes expérimentés en matière de planification financière. Votre Banque Raiffeisen se fera un plaisir de vous aider.
Au décès d'un parent (couple marié), les héritiers légaux ont-ils le droit d'hériter immédiatement ou la créance peut-elle être différée par contrat jusqu'au décès du second parent ?	Un report peut être réglé dans un contrat avec la participation des héritiers protégés par la part obligatoire.
Où puis-je trouver des conseillers en matière de succession fiables ou sérieux?	Les conseillers en matière de succession de Raiffeisen et de nos partenaires soigneusement sélectionnés sont bien formés et expérimentés. Nous sommes heureux de vous aider à répondre à vos questions sur la planification successorale !
Combien coûte une consultation sur les successions?	Le premier entretien chez Raiffeisen est gratuit et sans engagement. Le coût de votre consultation individuelle ultérieure fera l'objet d'un devis ferme à la fin de l'entretien. Le plafond des coûts dépend de votre objectif ainsi que de la complexité du dispositif envisagé. En général, la planification successorale coûte entre 1 000 et 2 800 francs suisses. Bien entendu, certains besoins de réglementation simples ou particulièrement complexes se situent en dehors de cette fourchette de coûts.
Quand le nouveau droit des successions arrive-t-il? Je veux mettre mes enfants à la portion obligatoire. Puis-je régler cela par voie notariale de sorte que, lorsque le nouveau droit des successions entrera en vigueur, cela sera automatiquement adapté?	On ne sait pas encore quand la loi sera appliquée. Nous ne l'attendons pas avant 2022. Vous pouvez déjà adapter le règlement à une telle situation. Contactez un spécialiste à cet effet. Chez Raiffeisen, nous sommes également heureux de vous soutenir.
Qu'advient-il de ma caisse de pension si je décède avant d'avoir atteint l'âge de la retraite ? Je suis célibataire et j'ai un enfant qui n'est pas encore majeur. Dois-je prendre des dispositions particulières pour que la caisse de pension soit transmis à mon enfant ?	Si l'enfant est mineur ou s'il suit une formation initiale, il bénéficiera sous une forme quelconque. Réglez les détails avec un spécialiste de la planification financière.
J'ai l'intention de travailler 2 ou 3 ans après l'âge de la retraite, puis-je encore toucher la caisse de pension à ce moment-là?	En principe, oui. Il est préférable de clarifier cette question avec un planificateur financier Raiffeisen.
Puis-je déduire fiscalement la pension alimentaire pour mon fils, même après ma retraite, et y a-t-il des limites?	Nous vous conseillons de clarifier cette question avec un expert fiscal/fiduciaire.
Nous sommes un couple marié avec deux enfants adultes. Est-il vrai que si mon mari ou moi-même décédions, les comptes bancaires seraient gelés pendant plusieurs mois jusqu'à ce que le juge annonce le décès et que la succession soit réglée? Comment continuer à vivre financièrement? Avez-vous besoin de garder de l'argent liquide chez vous?	Malheureusement, cette réglementation est quelque peu différente d'une banque à l'autre. Dans le cas d'un compte conjoint, Raiffeisen continue généralement à autoriser le paiement de factures courantes et ordinaires. Nous recommandons que chaque conjoint ait également son propre compte à son nom, auquel il pourra continuer à accéder en cas de décès de son partenaire.

Je suis veuve, âgée de 61 ans, sans enfant. Quelle prévoyance me recommandez-vous?	Certainement un testament, pour qu'il soit clair à qui votre patrimoine doit être légué, ainsi qu'un mandat pour cause d'inaptitude et des directives anticipées du patient.
Les personnes mariées qui ne vivent pas ensemble sont-elles traitées de la même manière que les personnes mariées qui vivent ensemble?	Non, en fait, la loi suppose que les personnes mariées peuvent se représenter mutuellement si elles vivent également ensemble. Mais c'est un cas limite. Je suppose que vous obtiendrez des informations à l'hôpital si vous dites que vous êtes le conjoint. Avec les droits de représentation, cela devient plus difficile s'ils ne vivent pas ensemble. Dans ce cas, le droit légal de représentation ne s'appliquerait pas. En matière de droit successoral, il importe peu que vous viviez ensemble ou non. Vous héritez dans les deux cas.
Instruments / outils d'aide	
Où le mandat pour cause d'inaptitude doit-il être conservé?	Nous vous recommandons de le conserver chez vous, dans un endroit facilement accessible. Tous les mandataires doivent savoir exactement où se trouve l'original.
Nous avons rédigé le mandat pour cause d'inaptitude et l'avons déposé auprès de l'APEA, est-ce suffisant?	En ce qui concerne le mandat pour cause d'inaptitude, c'est certainement une bonne chose. Il reste encore à régler la question du droit des successions et, le cas échéant, celle des directives anticipées du patient?
Où puis-je obtenir des conseils sur un contrat de mariage et un pacte successoral?	Chez Raiffeisen (les conseillers à la clientèle vous aideront volontiers) ou, bien sûr, chez d'autres juristes formés dans ce domaine (par exemple chez un notaire).
Si vous n'avez pas de parents ou de parties liées, qui pouvez-vous désigner dans le mandat pour cause d'inaptitude? Puis-je également désigner une personne à l'étranger ?	Ce serait une possibilité, à condition que cette personne de confiance puisse reprendre le mandat de l'étranger de manière purement pratique. Sinon, l'APEA reprend le mandat.
Puis-je spécifier une hiérarchie de représentation dans un mandat pour cause d'inaptitude: Ex. 1. mon épouse, 2. notre fille?	Oui, cela peut être judicieux et c'est possible.
Quelles sont les plus grandes différences: Des directives anticipées du patient suffisent-elles? Ai-je également besoin d'un mandat pour cause d'inaptitude? Un mandat pour cause d'inaptitude remplace-t-il un testament?	Ce sont tous des outils différents pour des domaines différents. Il faut donc les trois.
Que peut-on réglementer dans un contrat de mariage et doit-il être notarié?	Nous nous ferons un plaisir de vous expliquer les nombreuses possibilités de réglementation lors d'un entretien. Dans tous les cas, un contrat de mariage doit être notarié.
Le droit des successions fait actuellement l'objet d'une procédure de consultation. Un concordat existant devient-il invalide en tout ou en partie lors de l'entrée en vigueur du nouveau droit des successions?	Non, il ne devient pas automatiquement invalide. Toutefois, on peut se demander si la situation souhaitée ne peut pas être mieux réglée par une nouvelle méthode.
Le mandat pour cause d'inaptitude, les directives anticipées du patient, le pacte successoral et le testament doivent-ils être notariés et déposés quelque part «officiellement»? Ces documents peuvent-ils être modifiés ultérieurement?	Un testament ne doit pas nécessairement être notarié. Un pacte successoral par contre doit l'être. Nous recommandons de déposer les documents relevant du droit des successions auprès de l'office de consignation. En ce qui concerne les directives anticipées du patient et le mandat pour cause d'inaptitude, je vous renvoie aux documents de l'exposé.
En tant qu'époux, nous avons chacun un testament et un contrat de mariage dans lequel nous stipulons qu'au décès de l'un des partenaires, l'autre héritera de tout en premier (bien immobilier) et que ce n'est qu'au décès du second que les enfants hériteront. Est-ce suffisant pour régler l'héritage?	Pour autant que ce soit toujours votre objectif, c'est un bon arrangement. Pour l'évaluer en détail, un expert devrait analyser les documents existants.
Mon mari et moi avons copié la version courte du mandat pour cause d'inaptitude sur Docupass. Est-ce suffisant ou faut-il transcrire la version détaillée?	C'est un bon début. Bien entendu, tant pour les directives anticipées du patient que pour le mandat pour cause d'inaptitude, l'idéal est toujours que la personne mandatée dispose d'un maximum d'informations.
Quand le mandat pour cause d'inaptitude est-il juridiquement valable, les signatures mutuelles sur papier suffisent-elles ou doivent-elles être notariées?	Le mandat pour cause d'inaptitude est un document d'une page. Il peut être écrit à la main, daté et signé par une personne ou être notarié. Une deuxième personne, éventuellement désignée, ne signe pas le document.
Une «procuration générale» est-elle possible dans un mandat pour cause d'inaptitude ou faut-il énumérer de manière exhaustive tous les points à régler?	Un mandat pour cause d'inaptitude ne doit pas nécessairement régir chaque pouvoir réglementaire. Il est important que le mandat pour cause d'inaptitude indiquent clairement quels domaines et quelles opérations de poids (p. ex. les opérations immobilières) sont délégués.

Ce qui nous intéresse en tant que couple marié: Est-il nécessaire de spécifier le conjoint comme première personne sur le mandat pour cause d'inaptitude ou le conjoint est-il automatiquement le premier représentant?	Cela doit également être indiqué de manière explicite.
Ma partenaire est enceinte. Puis-je également tenir compte de l'enfant à naître dans le mandat pour cause d'inaptitude? Et s'il n'est pas né, mais meurt d'abord. Où va cette part de l'héritage?	Nous recommandons de désigner dans le mandat pour cause d'inaptitude des personnes qui sont majeures et peuvent assumer le mandat. Si l'enfant décède avant ces personnes, l'héritage revient à la souche parentale. Une concubine n'est pas automatiquement couverte.
Qu'advient-il du mandat pour cause d'inaptitude et des directives anticipées du patient en cas de divorce?	En principe, ceux-ci restent en vigueur, sauf disposition contraire. Les documents peuvent être détruits et réécrits à tout moment.
Pacte successoral ou testament? Notre situation: Le mari a 2 enfants illégitimes (1 adulte, 1 mineur), le couple a 2 jeunes enfants ensemble. Les enfants doivent-ils tous signer le pacte successoral?	Cela dépend de vos besoins en matière de réglementation. Cependant, il est très probable que cela soit nécessaire.
Puis-je télécharger les directives anticipées du patient ou le mandat pour cause d'inaptitude comme modèle?	Oui, il existe de nombreux modèles sur l'internet. Toutefois, il est important d'utiliser un document de qualité et complet. Votre conseiller à la clientèle Raiffeisen se fera un plaisir de vous aider à créer vos propres modèles.
Est-il exact que le mandat pour cause d'inaptitude n'entre pas en vigueur tant qu'il n'a pas été approuvé par l'APEA?	Oui, c'est exact.
Quelles sont mes options si je ne suis pas en mesure de nommer un mandataire pour cause d'inaptitude et que je ne veux pas qu'une personne de l'APEA agisse en cette qualité? Existe-t-il des organismes «indépendants» qui pourraient assumer ce rôle?	Oui, en plus de l'APEA, il existe également des prestataires privés indépendants, tels que des fiduciaires.
À partir de quand (quel âge) devrait-on avoir un mandat pour cause d'inaptitude?	En principe, nous recommandons que chaque personne adulte ait un mandat pour cause d'inaptitude.
Quand un contrat de mariage a-t-il un sens? En quoi est-ce différent d'un testament? Qu'est-ce qui doit/peut y être réglementé en plus du mariage?	Un contrat de mariage ne fait que réglementer la répartition des biens entre les conjoints. Rien qui soit lié au droit des successions. Dans un testament on règle alors le droit des successions ou aussi dans un pacte successoral. Le pacte successoral est toujours bilatéral et le testament est toujours unilatéral de votre part et n'est pas un accord entre 2 ou plusieurs parties.
Est-il judicieux de conclure un pacte successoral à un jeune âge (marié avec un enfant), car il y a peu d'acquis?	Oui, c'est parfaitement logique. On conclut alors un contrat de mariage et un pacte successoral.
Mon père a 85 ans et n'a ni le courage ni l'envie de rédiger le mandat à la main pour cause d'incapacité juridique. Y a-t-il une autre solution?	Oui, vous pouvez aussi faire un mandat pour cause d'inaptitude comme un acte authentique chez un notaire.
J'ai établi une procuration générale notariée. Elle mentionne que cela est valable même en cas d'incapacité de discernement. Est-ce que c'est accepté ou non?	Ce point est controversé. Nous vous recommandons tout de même de rédiger un mandat pour cause d'inaptitude En règle générale, il n'est plus possible d'agir uniquement par procuration générale.
Vous avez mentionné que l'une des choses qui devraient être explicitement mentionnées dans le mandat pour cause d'inaptitude est la vente éventuelle de biens immobiliers. Qu'en est-il de la désignation d'autres actes juridiques? Si ce n'est pas enregistré, il faut le considérer comme non discuté. Lorsque l'on rédige des actes juridiques dans un mandat pour cause d'inaptitude, le moins n'est-il pas le mieux?	Oui, vous devez certainement garder les dispositions aussi générales que possible. Trop précis et lié au cas individuel, il peut alors être à nouveau restrictif. Toutefois, il est important de préciser, par exemple, que les biens immobiliers peuvent être vendus.
Est-il encore demandé alors au partenaire au bénéfice de directives anticipées du patient ce qu'il doit en advenir? A-t-il un droit de veto, pour ainsi dire?	Oui et non. Cela dépend de la formulation des directives anticipées du patient. Si cela a été établi sans équivoque pour le cas spécifique, le médecin doit se conformer au CP. Dans la plupart des cas, cependant, il est nécessaire de parler aux proches.
Des directives anticipées du patient sont-elles également importantes pour une grand-mère? En d'autres termes, je suis enfant unique, ne serais-je pas de toute façon la personne de référence pour les médecins et les autorités?	Non, justement pas. Il est important que la grand-mère vous nomme dans ses directives anticipées du patient et indique également comment vous devez prendre les décisions.
Si le testament stipule que ma sœur est désignée pour la réserve héréditaire, cela suffit-il? Ou bien faut-il nécessairement un pacte successoral?	Il n'y a pas nécessairement besoin d'un pacte successoral. Le testament fera l'affaire. Le pacte successoral n'est requis que si l'on souhaite disposer de l'héritage au-delà de la réserve héréditaire.
Puis-je utiliser un testament pour reporter la réserve héréditaire de nos enfants jusqu'au jour du décès du deuxième conjoint? Cela doit-il être fait chez le notaire?	Non, ce n'est généralement pas possible. Seulement si les enfants signent un pacte successoral stipulant qu'ils ne doivent pas recevoir leur réserve héréditaire avant le décès du second parent.

J'ai entendu parler une fois d'une clause de protection des biens dans le contrat de mariage - qu'est-ce que c'est?	Il existe deux clauses de protection courantes. La clause de démence et la clause de remariage. Avec ces clauses de protection, on annule généralement à nouveau le règlement du conjoint le plus favorisé. Par exemple, si le conjoint était incapable de discernement, cela n'a aucun sens de le favoriser au maximum et les enfants devraient alors, par exemple, déjà recevoir leur part d'héritage. Même en cas de remariage, les enfants devraient alors partager leur part d'héritage avec un nouvel héritier, ce qui n'est souvent pas souhaité.
Mandat pour cause d'inaptitude: puis-je mandater deux personnes? Et est-ce que cette duplication a un sens?	En principe, vous pouvez mandater deux personnes en même temps. Toutefois, d'après notre expérience pratique, nous vous recommandons de définir plutôt un ordre fixe afin qu'une seule personne soit toujours en tête. Cela facilite les échanges.
Comment Raiffeisen peut-elle apporter son soutien mandat pour cause d'inaptitude et qu'est-ce que cela me coûte en tant que client?	En principe, en tant que centre spécialisé dans le conseil en matière successorale, nous pouvons vous conseiller en détail sur le mandat pour cause d'inaptitude et rédiger avec vous un tel mandat. Le coût en est de CHF 220, mais cela n'est possible que si votre banque travaille déjà avec nous en tant que centre spécialisé. Sinon, il est également possible de commander un Docupass auprès de Pro Senectute pour environ CHF 20 et de copier ensuite le modèle soi-même. Cela élimine simplement le besoin de consultation et de contrôle du document.
Si je fais un mandat pour cause d'inaptitude pour la mise à disposition de mes biens et la représentation en justice et que je désigne la personne xy à cet effet, il faudrait qu'il soit juridiquement irréprochable. Est-ce bien vrai?	Oui, en principe, cela devrait suffire. Nous recommandons toutefois de développer quelque peu les différents domaines, par exemple en indiquant si les biens immobiliers peuvent également être vendus, etc.
Une entreprise telle qu'une fiduciaire peut-elle également être mandatée?	Oui, pour la garde des biens, c'est généralement possible. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas seulement de gérer le patrimoine, mais aussi des paiements mensuels (c'est-à-dire l'assurance maladie, le loyer, etc.). Souvent, ces paiements réguliers et ces obligations financières dépassent le mandat d'un bureau fiduciaire. Il est toutefois possible, par exemple, de désigner une partie liée en mandat pour cause d'inaptitude, mais de confier ensuite la déclaration d'impôts, etc. à un bureau fiduciaire externe.
Logement à usage propre	
Nous sommes un couple marié avec un appartement en propriété. Ensemble, nous avons 3 enfants encore mineurs. Mon mari a deux enfants adultes de son premier mariage. Quelle prévoyance nous conseillez-vous de prendre pour nous couvrir au mieux réciproquement?	Dans votre cas, une consultation complète est certainement judicieuse. Avec des familles reconstituées, en fait, toujours. Dans votre cas, la situation au regard du régime matrimonial est également déterminante, à savoir: Qui a apporté quoi au mariage, quelqu'un a-t-il déjà fait des héritages, etc. En fonction de la situation du patrimoine, nous établirons probablement un contrat de mariage et un pacte successoral dans votre cas. Si les enfants mineurs sont bientôt majeurs, nous recommandons d'attendre qu'ils le soient tous afin qu'ils puissent immédiatement élaborer une solution familiale globale au moyen d'un pacte successoral.
Que faire dans un concubinage lorsqu'un partenaire décède et qu'il y a encore des enfants? Nous sommes propriétaires d'un logement à usage propre à 50/50.	Malheureusement, les couples en concubinage ne peuvent actuellement être bénéficiaires l'un de l'autre que dans une mesure très limitée s'il y a encore des enfants. Les 3/4 de votre succession iraient aux enfants et seulement 1/4 peut être attribué à votre partenaire par testament. Si les enfants sont majeurs, vous pouvez trouver une solution familiale par le biais d'un pacte successoral, en impliquant les enfants. Pour que le partenaire survivant puisse rester dans le bien immobilier sans avoir à rembourser les enfants.
Je suis un parent célibataire avec une propriété et j'ai un fils de 17 ans. Que se passe-t-il si je décède et que mon fils n'a pas encore 18 ans?	L'APEA interviendrait alors d'office et désignerait un tuteur pour votre fils, qui se chargerait ensuite de la représentation légale de ce dernier. Toutefois, ce n'est le cas que s'il n'y a pas de père. Sinon, c'est le père qui prendrait le relais. Cependant, avec un fils de 17 ans, l'établissement d'une tutelle est quelque peu douteux quant à son utilité, car la tutelle devrait être révoquée à l'âge de 18 ans. Cela dépend donc un peu du calendrier. S'il était sur le point d'avoir 18 ans, l'APEA n'établirait probablement pas de tutelle. Si nécessaire, il bénéficiera toujours d'une personne de confiance s'il est surchargé par les tâches financières qui l'attendent à l'âge de 18 ans. Sur le plan successoral, le fils sera le seul héritier et héritera de votre patrimoine.
Nous sommes sans enfant, la femme a amené un enfant dans le mariage, elle n'est pas adoptée, elle a aussi un enfant, les deux ont un cancer, ce qui signifie qu'ils peuvent nous prédécéder. Il y a un testament en place dans lequel ma femme est l'héritière. Que se passe-t-il si moi et la fille ainsi que sa fille (petite-fille) décèdent? À	Si la femme est le dernier survivant, l'héritage revient aux parents de la femme. Là encore, si les parents sont prédécédés, l'héritage revient aux frères et sœurs de votre épouse. Si vous étiez le dernier à mourir, l'héritage irait à vos héritiers légaux (c'est-à-dire à nouveau à votre famille, vos parents ou vos frères et sœurs).

qui va l'héritage après le décès de ma femme et si je suis le dernier à mourir, va-t-il à mes proches? Je suis un propriétaire terrien.	
Je vis dans ma maison avec mon fils et mon ami. Si je meurs demain, que se passera-t-il alors? Vous n'avez pas de prévoyance autodéterminée.	Votre fils serait l'unique héritier du bien immobilier.
En 2010, mon frère et moi avons hérité de la maison familiale. En 2011, j'ai racheté sa part. Par exemple, dois-je lui verser la moitié du gain en capital si je vends le bien immobilier aujourd'hui?	Non, probablement pas, mais cela dépend de votre accord. En gros, nous supposons que vous avez discuté de cela avec votre frère lorsque vous avez racheté sa part. En principe, votre frère ne peut pas venir plusieurs années plus tard, puisqu'il vous a vendu la part aux conditions discutées à l'époque et que depuis lors, le bien immobilier vous appartient.
Mes parents possèdent un immeuble d'habitation, deux maisons de vacances et un immeuble locatif de six appartements. Du point de vue de la protection du patrimoine, est-il judicieux pour mes parents de créer une Sàrl avec ma sœur et moi?	Cela devrait être clarifié au cas par cas. En particulier, la question de la fiscalité. Les sociétés immobilières ne sont généralement pas le moyen le plus optimal. Mais il faudrait vérifier en détail.
Nous sommes mariés et possédons une maison unifamiliale. Nous avons deux fils adultes. Le terrain a une taille et nous voulons maintenant construire une deuxième maison, plus petite, sur le terrain. À l'avenir, le fils aîné vivra avec sa femme dans la maison existante et nous déménagerons dans la nouvelle maison qui doit encore être construite. Peut-on déjà régler la succession même si la deuxième maison n'est pas encore construite?	Oui, vous pouvez. Vous pouvez enregistrer ce que le fils aîné a déjà reçu en tant qu'avance d'hoirie et ce que le fils cadet devrait recevoir. Le prix de reprise du bien immobilier doit également être fixé.
Nous achetons un logement à usage propre en concubinage. Que faire si nous nous marions plus tard?	Vous pouvez d'ores et déjà rédiger un testament, dans lequel vous vous désignez réciproquement comme bénéficiaires. En outre, une note dans le testament indiquant que le bénéficiaire respectif devrait également s'appliquer en cas de mariage. En règle générale, nous recommandons toutefois de revoir la situation successorale en cas d'événements importants (changement d'état civil, achat d'un logement à usage propre, naissance d'enfants, etc.)
L'appartement en propriété de mes beaux-parents a une valeur «RAIFFEISEN» estimée à 483'000.00. Comme la belle-mère, qui souffre de démence, n'a pas établi de mandat pour cause d'inaptitude, l'APEA doit être impliqué dans la vente. La maison doit-elle être vendue pour ce montant également ou bien où se trouve le rabais?	Le bien immobilier doit être vendu à la valeur du marché. La valeur Raiffeisen est probablement encore un peu inférieure à la valeur du marché. Le bien immobilier ne peut donc pas être vendu moins cher, mais plutôt plus cher.
Mes parents prévoient de transmettre de leur vivant leur logement à usage propre à mon frère aîné pour la valeur de l'hypothèque. Mon jeune frère reçoit une maison des parents à l'étranger, je ne devrais rien recevoir, car j'ai acquis moi-même un logement à usage propre avec ma femme. Quelle est la situation juridique ici?	C'est là qu'une consultation globale nous paraît utile. Dans un pacte successoral familial, vous pouvez fixer les avances d'hoirie des frères et déterminer également ce que les frères devront encore vous indemniser ou vous payer au décès de vos parents.
Comment est déterminée la valeur d'un bien immobilier. Dans quelle mesure les parents peuvent-ils transmettre le bien immobilier sans compensation ultérieure pour les frères et sœurs?	Une péréquation doit en principe toujours être effectuée, à moins que les frères et sœurs ne conviennent qu'aucune péréquation ne doit être effectuée. En principe, vous pouvez transmettre le bien immobilier en dessous de sa valeur du marché. Nous recommandons généralement quelque chose comme 10% de moins. Toutefois, cette valeur dite d'imputation doit être fixée au sein de la famille et acceptée et déterminée de manière contraignante par les frères et sœurs dans le pacte successoral. Ce n'est qu'au moyen d'un pacte successoral notarié que vous avez la certitude que tous les montants ont été fixés et qu'aucune plus-value, etc. ne devra être compensée.
Si nous vendons notre maison à l'un des enfants à la valeur du marché, le deuxième enfant risque-t-il de réclamer un héritage si nous les parents sommes décédés?	Si le bien immobilier est vendu, non. Ce n'est que si une partie de la somme est un don ou une avance d'hoirie qu'elle doit être compensée.
Est-il légal pour ma mère âgée (veuve) de vendre sa maison à ses petites-filles à la valeur vénale, même si elle a une autre fille et d'autres petits-enfants?	Oui, dans une vente, cela n'a pas d'importance. Dans ce cas, la mère reçoit la totalité de la contre-valeur. Si elle devait donner le bien immobilier, il faudrait alors voir quels autres héritiers protégés par la réserve héréditaire auraient des droits.
J'ai deux enfants, dont l'un a également trois enfants (mes petits-enfants). Je veux que ma petite-fille aînée reçoive ma maison. Comment puis-je gérer cela ?	Vous pouvez le faire au moyen d'un testament si le bien immobilier ne doit être transféré qu'au décès. Sinon, bien sûr, vous pouvez transférer le bien immobilier à la petite-fille de son vivant. Toutefois, les réserves héréditaires des enfants doivent être prises en compte.
Les enfants ont-ils droit à une part du logement à usage propre après le décès du conjoint? Si c'est le cas, comment pouvez-vous	Oui, les enfants y ont droit. En principe, les enfants reçoivent la moitié de la succession. C'est pourquoi il est important de conclure un règlement successoral avec ou sans les enfants.

faire en sorte que le conjoint survivant puisse rester dans le logement à usage propre?	
Nous sommes mariés, nous avons deux enfants et avons reçu un bien immobilier en héritage de nos beaux-parents. Que devons-nous absolument réglementer et prendre en compte ?	Ici aussi, une réglementation du régime matrimonial et des successions a du sens. Une consultation complète est recommandée.
Protection de la maison: Nous sommes de jeunes parents de deux enfants et propriétaires. Quelle est la meilleure façon de garantir qu'en cas d'incapacité, par exemple à la suite d'une hémorragie cérébrale, d'une admission en maison de retraite ou d'un décès, la maison reste à 100% auprès de la famille et n'aille pas au «home» ?	Il est difficile, avec le durcissement de la législation, de «sécuriser le patrimoine». Que le patrimoine soit liquide ou lié, il vous appartient et doit également être utilisé pour vos frais de subsistance. Les frais de soins de longue durée doivent être payés à partir de votre patrimoine. Cependant, vous pouvez louer le bien immobilier, par exemple, afin de générer des revenus supplémentaires et ne pas avoir à vendre l'immeuble immédiatement. En cas de décès, le patrimoine revient aux héritiers, y compris le bien immobilier. Vous pouvez prendre des dispositions en matière de succession au moyen d'un testament ou d'un pacte successoral.
Les enfants majeurs renoncent à leur réserve héréditaire en cas de décès d'un parent. L'ensemble du patrimoine / bien immobilier passe donc au parent survivant. Est-il possible de conclure un accord entre les parents et les enfants pour qu'avant que le parent survivant ne doive entrer dans une maison de retraite/de soins, la réserve héréditaire, à laquelle les enfants ont renoncé pour l'instant (en cas de décès d'un parent), soit distribuée?	En principe, c'est possible et, il y a quelques années encore, nous l'incluions explicitement dans les pactes successoraux (clause dite de démence étendue). En raison de la jurisprudence actuelle et du renforcement de la législation, nous déconseillons clairement de telles solutions. Puisque, à l'heure actuelle, la transmission du parent survivant aux enfants est considérée comme un don et le parent survivant recevra certainement des réductions en conséquence.
Si j'ai donné un bien immobilier à mes enfants il y a 20 ans, la commune peut-elle se retourner contre eux pour les factures de maison de retraite? Que se passe-t-il si les enfants ne paient pas?	Cela dépend de la situation financière de vos enfants. S'ils sont en très bonne situation financière, la commune peut s'adresser aux enfants au moyen d'une assistance de la famille. Dans la pratique, cependant, cela se produit très rarement. Si les enfants ne payaient pas, la commune s'en chargerait probablement.
Pouvons-nous, tous les deux, donner à notre frère handicapé le droit de vivre dans la maison héritée de notre mère? Qu'est-ce que cela signifie en termes d'impôts, en termes de droit des successions, à quoi devons-nous faire attention?	Par le biais du droit d'habitation, vous feriez bénéficier votre frère. Le droit d'habitation serait capitalisé et le frère devrait payer des impôts sur la valeur du droit d'habitation. Les donations entre frères et sœurs sont imposables dans la plupart des cantons. En matière de droit successoral, vous devez examiner votre situation dans chaque cas, à savoir si vous ou votre frère avez encore des héritiers qui sont protégés par des réserves héréditaires.
Cela vaut-il la peine de prévoir un droit d'utilisation pour notre appartement en propriété (2 enfants)?	Cela dépend de votre situation. Si le bien immobilier doit déjà être transféré aux enfants, il peut être judicieux pour vous de conserver un droit d'habitation ou un droit d'usufruit sur l'appartement.
Moi, célibataire, 70 ans: Est-il judicieux de céder mon bien immobilier habité par le propriétaire à mes enfants avec un usufruit de ma part? On entend sans cesse dire que beaucoup de gens le font, mais je ne sais pas dans quelle mesure cela apporte des avantages fiscaux, respectivement si mon bien immobilier ou les enfants peuvent être accessibles si je deviens un cas de dépendance.	Il est vrai que cela préoccupe de nombreuses personnes ou même que beaucoup aimeraient le faire. Toutefois, après avoir été conseillées, la plupart des familles ne sont plus aussi convaincues de transférer le bien immobilier. À notre avis, cela n'a de sens que dans quelques rares cas. Par exemple, si le bien immobilier doit rester à long terme la propriété de la famille. En cas de soins de longue durée, il n'est pas vraiment possible de prendre la meilleure disposition possible lors du transfert du bien immobilier
Immeuble acheté en communauté de biens. Pas d'enfants. Que faut-il faire pour que le conjoint survivant hérite de tout si les parents sont encore en vie?	Si vous avez choisi le régime matrimonial de la communauté de biens par le biais d'un contrat de mariage, vous avez probablement déjà stipulé une répartition dite totale des biens dans le contrat de mariage. En gros, tout irait au conjoint survivant et vous pourriez exclure les parents en vertu du droit des successions.
Nous sommes mariés, avons trois enfants et sommes propriétaires de notre logement à usage propre. Nous voulons céder le logement à usage propre au conjoint restant au décès de l'un des conjoints, sans que les enfants ne reçoivent rien (ils ne sont pas encore majeurs). Comment allons-nous procéder?	Dans le cas d'enfants mineurs, il n'est souvent pas encore possible d'obtenir la clause bénéficiaire maximale pour le conjoint. Il est toutefois possible de limiter la part des enfants à un minimum par le biais d'un contrat de mariage et d'un pacte successoral, voire, selon la structure du patrimoine, de l'exclure complètement.
L'immobilier à l'étranger: quelles sont les possibilités de léguer la maison, resp. où faut-il le faire? En CH et à l'étranger?	Dans le cas de biens immobiliers à l'étranger, nous vous recommandons d'organiser le transfert du bien immobilier à l'étranger.
Je suis célibataire sans enfants. Il me reste encore mes deux parents, une sœur, une nièce et un neveu adultes chacun et six filleuls adultes. À qui ira mon patrimoine avec logement à usage propre si je ne fais rien? Et comment prendre en compte la jeune génération?	S'ils ne font rien, l'héritage revient à vos parents, la moitié chacun. Vous pouvez toutefois, au moyen d'un testament, mettre vos parents dans la réserve héréditaire (ils ne reçoivent donc que la moitié) et attribuer le reste à vos filleuls par le biais de legs.
Ma femme et moi possédons une maison individuelle. Nous voulons vendre celui-ci à l'un de nos fils. L'autre fils ne reçoit rien de tout cela, même si nous devions mourir. Comment devons-nous régler correctement cette vente au regard du droit des successions?	Il n'y a aucun problème avec une vente. Puisque vous obtenez la pleine contre-valeur. Ce n'est que si une partie de l'héritage doit faire l'objet d'une avance d'hoirie que vous devez le régler au moyen d'un pacte successoral.

Dans le cas d'une hypothèque sur la maison et du décès d'un partenaire (copropriétaire) : La capacité financière sera-t-elle recalculée si les intérêts hypothécaires continuent d'être payés? Si oui: Sur quelle période? Une partie de l'hypothèque doit-elle être remboursée, le cas échéant? Si oui: sur quelle période?	Oui, la capacité financière est alors recalculée et, selon la situation, une partie de l'hypothèque doit être amortie. Toutefois, votre conseiller clientèle de la banque se fera un plaisir de le calculer pour vous.
Mon père, qui vient de prendre sa retraite, m'a cédé (fait don) de sa maison de vacances. Que se passera-t-il s'il a besoin de soins dans les prochaines années et qu'il ne peut plus les payer lui-même? Suis-je obligé de payer?	Vous n'êtes tenu de payer que si votre père n'a plus de moyens financiers et que la commune peut recourir à vous par le biais de l'assistance de la famille. Cependant, les exigences financières qui vous sont imposées sont très élevées. En d'autres termes, votre situation financière doit être très bonne pour que vous soyez tenu de payer.
Nous aimerions vendre la maison à notre fille à la valeur officielle. Nous avons acheté un appartement de 4 pièces et demi pour nous. Mais nous avons trois enfants. Comment procéder pour que cela se fasse de la manière la plus équitable possible?	Ici aussi, un pacte successoral est recommandé pour toute la famille. Pour que la valeur de la maison soit fixée et que les trois enfants l'acceptent (voir aussi les réponses ci-dessus).
1. Cas - Avec un mandat pour cause d'inaptitude (questions juridiques), l'épouse pourrait-elle vendre la maison si le mari est dans le coma ou s'il devient invalide?	Oui, ce serait possible. Simplement dès que le mandat pour cause d'inaptitude a été validé par l'APEA et que l'épouse reçoit un certificat de légitimité. Cela lui donne alors le droit d'accomplir tous les actes pour le mari.
J'ai eu le premier droit de préemption sur la maison de mes parents. Ce droit de préemption m'est-il utile? Et si quelqu'un d'autre payait, par exemple, 1 franc de plus que moi? À quel âge mes parents doivent-ils céder la maison? Et comment le prix peut-il être déterminé? Les parents sont nés en 1955 et 1952....	Oui, le droit de préemption vous avantage dans la mesure où vous pouvez acheter la maison au même prix que celui auquel vos parents l'auraient vendue à un tiers. Par conséquent, vous avez toujours le droit d'acheter la maison en premier. Toutefois, vous devez payer le montant que vos parents auraient reçu du tiers (si un droit de préemption illimité a été convenu). En ce qui concerne le transfert de biens immobiliers, veuillez noter les réponses ci-dessus.
Bonjour à tous Point de départ: Marié. Mandat pour cause d'inaptitude en place. Situation: Le mari est mort, la femme n'est plus saine d'esprit. La personne désignée dans le mandat pour cause d'inaptitudevend le bien immobilier. Question: La vente doit-elle être soumise à l'APEA pour information, même si cela est indiqué dans le mandat pour cause d'inaptitude?	Non, la vente ne doit pas être déposée auprès de l'APEA pour information. Seulement s'il doit y avoir un conflit d'intérêts entre le représentant et l'acheteur. P. ex. Si le représentant de la femme vendait la maison à lui-même.
Héritage et succession	
Est-ce que 100% du 3e pilier sera également hérité / transmis à mon partenaire et à mes enfants à mon décès?	Le pilier 3a tombe dans la succession. Dans le cas des solutions d'assurance (3b), seule la valeur de rachat est comptée dans la succession.
La famille de ma femme a un garage pour les voitures. Comment son prix est-il déterminé? Base client? Chiffre d'affaires? Le beau-frère va prendre le relais.	Il existe différentes méthodes d'évaluation pour déterminer la valeur d'une entreprise. Vous devriez demander conseil à ce sujet.
En tant que personne seule, sans enfants, si les parents décèdent, les frères et sœurs héritent du patrimoine, et si les frères et sœurs décèdent, les enfants des frères et sœurs? C'est bien juste?	Oui, tout à fait. C'est exact.
Notre famille n'a pas de passeport suisse. Pouvons-nous appliquer le droit des successions de notre pays d'origine?	Si vous décédez en Suisse, le droit suisse s'applique généralement. Toutefois, vous pouvez indiquer dans un testament que vous souhaitez que la loi de votre pays d'origine s'applique. Dans la pratique, cependant, cela n'est pas bien vu, car les autorités suisses préfèrent naturellement appliquer leur propre loi.
Je suis un citoyen allemand, qui possède désormais la nationalité suisse, et je vis en Suisse. Quel droit des successions est appliqué si les bénéficiaires sont à la fois suisses et allemands (certains résidant en Suisse et d'autres en Allemagne)?	Le droit du lieu de votre dernier domicile s'appliquera toujours. Par conséquent, la loi suisse.
La révision du droit des successions susmentionnée: quand cela doit-il entrer en vigueur?	Prévu pour 2023.
Les trusts familiaux sont-ils possibles en Suisse? Quelles seraient les alternatives le cas échéant?	Malheureusement non. Malheureusement, il n'existe pas d'alternatives correspondantes.
Nous sommes un couple marié sans enfant et sommes en train de rédiger un testament pour que chacun soit pleinement le bénéficiaire de l'autre. D'autres mesures sont-elles nécessaires ici?	Il est certain qu'un mandat pour cause d'inaptitude et des directives anticipées du patient seraient également utiles.
Quelle est la réserve héréditaire des parents et des frères et sœurs si je suis marié et n'ai pas d'enfants?	Les parents ont une réserve héréditaire de 1/2. Les frères et sœurs n'ont pas de réserve héréditaire. Dans votre cas, le conjoint recevrait 3/4 de votre succession et vos parents 1/4. Vous pourriez alors toujours mettre les parents sur la réserve héréditaire et ainsi les parents ne

	bénéficieraient toujours que de 1/8. Vous pourriez attribuer le reste à votre conjoint.
Pour les couples mariés, la première chose qui se produit au décès est la dissolution du mariage. Dans cette situation, on peut attribuer l'ensemble de la proposition au conjoint. Est-ce toujours le cas aujourd'hui ou quelque chose a-t-il changé? Dans ce cas, les enfants se retrouvent pour l'instant les mains vides et ne deviennent héritiers qu'au décès du partenaire désormais survivant.	Cette solution existe toujours. À moins que vous n'ayez reçu des dons ou des héritages à ce jour, tout revient au conjoint survivant. C'est exact.
Comment se comporte la répartition de l'héritage dans la situation suivante: Nous sommes une famille recomposée. Ma femme a une fille de son premier mariage, j'ai deux enfants de mon premier mariage. Ensemble, nous avons 4 enfants. Nous aimerions exclure les enfants du premier mariage de l'héritage si possible. Comment cela se passe-t-il?	Par principe, les enfants doivent être traités sur un pied d'égalité. On peut certes mettre les enfants de la première relation dans la réserve héréditaire, mais on ne peut pas les exclure complètement.
Célibataires et sans enfants, les parents reçoivent-ils une réserve héréditaire? Peut-on déshériter ses parents?	Non, on ne peut pas. Toutefois, la réserve héréditaire des parents cessera probablement de s'appliquer avec la révision du droit des successions (environ 2023).
S'il n'y a pas d'enfants, la moitié du patrimoine revient à qui?	Ensuite, tout le patrimoine revient aux parents. Si vous êtes marié, les 3/4 vont au conjoint et 1/4 aux parents.
Combien une fille issue d'un premier mariage hérite-t-elle dans la succession? Peut-on, et si oui comment, empêcher la fille du premier mariage de partager l'héritage? On entend par là les acquis du 2e mariage.	Non, la fille du premier mariage ne peut être exclue. Pas même par le biais de l'attribution des acquis. Cela pourrait être contesté par la fille du premier mariage.
Mon fils perçoit une rente AI et renoncerait donc à sa part d'héritage en faveur de sa sœur. Est-ce possible?	En fait, c'est possible. Toutefois, je ne lui recommanderais pas de le faire, car il risque de subir une réduction des rentes.
Que prévoit le droit des successions: Ma sœur et moi avons encore une tante de 90 ans en vie. Elle n'a pas de descendance, n'a jamais été mariée et vit désormais seule. Nous sommes les seuls parents qu'elle a. Elle possède plusieurs maisons locatives, des garages et du terrain. Devons-nous payer des droits de succession (il n'y a pas d'autres bénéficiaires) et si oui, de combien? (Canton de Soleure)	Oui, les neveux et nièces paient généralement des droits de succession dans le canton de Soleure. Les impôts dépendent du montant dont vous héritez.
Notre fille reprend ses études à l'âge de 35 ans et reçoit de l'argent de notre part sous la forme d'une avance d'hoirie. Nous lui virons Fr. 1500 par mois et si elle doit payer des impôts sur ce montant, nous devons le noter dans la déclaration d'impôts. Elle est mariée et a un enfant, son mari est artiste et a un petit revenu.	Les avances d'hoirie aux enfants sont exonérés d'impôt dans presque tous les cantons.
Nous sommes trois frères, le plus jeune légèrement handicapé mental, l'aîné son curateur. Que devons-nous envisager lorsque notre mère (le père est déjà décédé) meurt?	Si une personne en incapacité de discernement fait partie de la communauté d'héritiers, l'APEA intervient d'office et a le mandat légal de veiller à ce que la personne en incapacité de discernement reçoive son dû. Nous recommandons un échange coopératif avec l'APEA, puis le partage successoral (à condition que les actifs successoraux soient gérables) peut être organisé de manière ciblée.
Si je ne suis plus capable de discernement et, par exemple, dément dans une maison de retraite, qui peut décider pour moi de l'héritage (argent et biens) si je n'ai pas de testament?	Malheureusement, vous ne pouvez pas déléguer ce pouvoir, car il est très personnel. Il est donc important que le testament soit rédigé suffisamment tôt, lorsque la personne est en état de capacité de discernement.
Le mari a peu de fortune, la femme a plusieurs immeubles. La mère du mari est dans une maison de retraite depuis de nombreuses années, et le patrimoine de la mère sera bientôt épuisé. L'épouse peut-elle être condamnée à payer une partie des frais de soins futurs?	Si les dépenses reconnues dépassent les revenus, une demande de prestations complémentaires doit être envisagée en premier lieu. L'assistance de la famille arrive en deuxième position.
Y a-t-il un montant maximum pouvant être légué?	Non.... tout ce que vous avez, vous le léguerez en principe. Vous ne devez prendre en compte que les réserves héréditaires, et vous pouvez léguer le reste du patrimoine à qui vous voulez.
Une personne hérite de la maison de ses parents. Cette personne a deux enfants à elle. Si elle décède, l'héritage revient-il uniquement aux enfants ou également au mari si aucun argent n'a été investi dans la maison?	Le mari et les enfants héritent chacun de la moitié. Le bien immobilier est entièrement inclus dans la succession de la personne et le mari et les enfants ont une participation dans ce bien immobilier.
Une personne seule avec un enfant. Au décès du parent, celui-ci reçoit la totalité des valeurs patrimoniales, ou les frères et sœurs du parent sont également éligibles.	En principe, les frères et sœurs héritent tous du même montant. Quand un parent décède, tout le monde en bénéficie.
Un enfant de 3 ans reçoit une rente AI. Si l'enfant hérite, le patrimoine est fermé et la rente est alors annulée. Ce qu'il faut faire. Avec le patrimoine, il y a aussi le logement.	On ne peut mettre l'enfant que sur la réserve héréditaire. Je ne conseillerais pas à l'enfant de renoncer à la réserve héréditaire, car les

	rentes seraient alors également réduites et l'enfant n'aurait en fait reçu aucun héritage.
Qu'en est-il des beaux-pères/belles-mères? Qui reçoit l'argent quand on a seulement une belle-fille?	Les beaux-enfants ne sont pas des bénéficiaires automatiques. Cependant, vous pouvez en tenir compte par le biais d'un testament. Si les enfants ont été adoptés, ils doivent être traités comme des enfants naturels et héritent automatiquement. Mais pas autrement. Il est donc important de rédiger un testament si vous souhaitez avantager les beaux-enfants.
Qu'en est-il, je suis célibataire et je vis seule, j'ai une sœur qui est également célibataire et un frère qui a une famille ?	Si vous décédez, vos parents héritent en principe, s'ils sont prédécédés, votre sœur et votre frère héritent de la moitié chacun.
Qu'en est-il lorsque toute la famille (parents avec enfants non mariés) a un accident mortel? Dans ce cas, les frères et sœurs des parents, ainsi que les parents des parents (grands-parents) peuvent-ils être déshérités?	Les frères et sœurs et les grands-parents n'ont pas de réserve héréditaire, ils ne doivent donc pas être pris en compte et on peut céder le patrimoine à une institution ou à une tierce personne pour ce cas. Mais cela doit être inscrit dans un testament.
Selon le contrat de mariage et le pacte successoral, ma mère est l'unique héritière. Nous sommes 2 enfants, ma sœur a une avance d'hoirie (terrain) qui est consignée par écrit. J'ai reçu un don. Quel est le lien entre cette situation et la succession?	Une fois que votre mère est décédée, vous et votre sœur héritez. Le principe de base est que les deux doivent recevoir le même montant. Le don et l'avance d'hoirie doivent être imputés sur votre héritage.
Quel est l'avantage ou l'inconvénient d'une renonciation enregistrée à l'héritage par les enfants par rapport à la cession de l'usufruit au conjoint lors du premier décès?	Dans le cas d'une renonciation à l'héritage, le conjoint survivant reste le seul propriétaire et peut disposer du bien immobilier en toute liberté. Il peut le vendre ou le louer, peu importe. En cas d'usufruit, les enfants sont déjà propriétaires et le conjoint survivant n'a que le droit d'habiter le bien immobilier. Mais il ne peut plus en disposer librement.
Droit des successions: mes parents ont rédigé un testament de sorte que mon frère et moi n'hériterons pas avant que ma mère ne soit également décédée. Mon père est décédé il y a 10 ans. Nous n'avons rien reçu, pas même une réserve héréditaire. Et si ma mère doit être placée dans une maison de retraite... est-ce que nous repartirons les mains vides, ou est-ce que nous obtiendrons au moins d'abord la réserve héréditaire du patrimoine de mon père? Ou, si nous n'avons pas de chance, est-ce que nous ne recevrons rien du tout?	Comme vous n'avez pas contesté le testament ni réclamé votre réserve héréditaire, tout le patrimoine revient maintenant à votre mère. Celle-ci peut maintenant vous donner des cadeaux ou des avances d'hoirie, mais ce n'est pas une obligation. Même si elle entre dans un home, elle peut toujours faire des dons en principe, mais elle doit toujours faire attention à sa propre situation patrimoniale. Si elle donne trop, cela peut poser des problèmes dans la mesure où elle ne recevra pas de prestations d'assistance de la part des PC. Il se peut donc que tout le patrimoine soit consommé par votre mère et que vous repartiez les mains vides.
Si une personne a reçu un immeuble il y a 20 ans pour Fr. 200.000.- en dessous de la valeur du marché, quel montant doit être indemnisé aux frères et sœurs en cas d'héritage?	En principe, c'est le prix du marché au moment du décès qui s'applique. Il est donc très important que cela soit précisé lors du transfert de l'immeuble, c'est-à-dire que la plus-value éventuelle ne doit pas être compensée. Si cela n'a pas été fait, c'est maintenant une question de négociation entre les héritiers.
Concubinage	
Mes enfants adultes doivent-ils également rédiger un mandat pour cause d'inaptitude / des directives anticipées du patient tant qu'ils vivent en concubinage?	Ces instruments sont indépendants de l'âge. Donc absolument recommandable.
Que recommandez-vous aux concubins sans enfants et sans logement à usage propre? Les deux ont un bon salaire.	Cela dépend beaucoup de vos besoins individuels en matière de garantie. Réfléchissez à l'avance à vos priorités. Après cela, il est utile de parler à un expert.
Mon partenaire et moi achetons un appartement en propriété en concubinage Aucun enfant n'est actuellement prévu. Que faudrait-il prévoir? Et en ce qui concerne les assurances? Faut-il déshériter ses parents pour que l'appartement soit repris par le concubin en cas de décès?	Nous vous recommandons de planifier votre succession avec un expert. Il est possible d'y clarifier dans quelle mesure et avec quels instruments une couverture doit avoir lieu et si, le cas échéant, une solution d'assurance doit également être envisagée.
Nous sommes en couple depuis 25 ans mais nous vivons dans des appartements séparés. Sommes-nous considérés comme un couple de concubins aux yeux de la loi?	Il ne s'agit pas d'un concubinage classique.
Je vis avec mon partenaire depuis 17 ans, il a un fils adulte et j'ai deux enfants adultes. Que recommandez-vous?	Réfléchissez bien à la mesure dans laquelle vous voulez vous couvrir mutuellement. Après cela, nous recommandons de planifier la succession avec un expert.
Je suis divorcée, je vis en concubinage, ma mère est atteinte de démence et va peut-être être placée dans une maison de retraite. Je ne veux pas que ma sœur hérite de mon patrimoine et je l'ai déshéritée dans un testament, y notant que mon concubin devrait hériter de tout. Est-ce suffisant?	C'est une bonne précaution. Il convient de noter que, à l'heure actuelle, la mère a droit à une réserve héréditaire. Que faut-il régler si votre partenaire n'est plus en vie non plus ou si vous décédez après lui? Nous recommandons de régler toutes les variantes.
Le concubinage doit-il être enregistré? Et le partenariat enregistré n'est-il pas égal au mariage?	Un partenariat enregistré n'existe que pour les couples de même sexe. Ceux-ci sont largement assimilés aux conjoints.

Concubinage avec des enfants mineurs: En cas de décès du partenaire, les 3/4 de son patrimoine reviennent aux enfants et 1/4 à l'État. C'est vrai? Un quart du patrimoine peut être laissé au partenaire avec un testament.	Ce n'est pas tout à fait le cas. Sauf convention contraire, tout le patrimoine revient d'office aux enfants. En vertu de la loi actuelle, par exemple, les enfants peuvent recevoir une réserve héréditaire de 3/4 par voie testamentaire et 1/4 peut être donné au partenaire. L'État n'hérite que s'il n'y a pas d'héritiers légaux (très peu probable).
Mon ami et moi vivons en concubinage et avons un appartement de vacances ensemble. Mon ami a une fille. Que devons-nous faire pour que sa fille n'hérite pas au décès de mon partenaire?	La fille a droit à une réserve héréditaire substantielle. Ainsi, elle ne peut renoncer à l'héritage qu'avec son consentement dans le cadre d'un pacte successoral.
Je vis en concubinage et partage une maison unifamiliale à parts égales avec mon partenaire. Il est sans enfant et a fait un testament en ma faveur. J'ai deux enfants adultes qui héritent de mon patrimoine. Comment faire en sorte qu'après mon décès, mon partenaire puisse vivre dans la maison jusqu'à ce qu'il doive aller dans une maison de soins, sans qu'un futur partenaire vive dans la maison commune jusqu'à son décès?	La meilleure solution serait probablement une solution à l'amiable impliquant les enfants, par exemple au moyen d'un pacte successoral. Une consultation avec un expert vous aidera à trouver la solution idéale.
Le concubin est-il désavantagé en matière de droits de succession?	Dans de nombreux cantons, le concubin est désavantagé par rapport au conjoint en matière d'impôt sur les successions ou les donations. Assurez-vous de clarifier votre situation individuelle pour avoir l'esprit tranquille.
Qu'en est-il lorsque le concubin n'est pas divorcé, mais simplement séparé?	Le conjoint hérite jusqu'à ce que l'on soit divorcé.
Mon ami et moi vivons en concubinage dans mon appartement en propriété. Que dois-je faire pour qu'il reste dans l'appartement au cas où je mourrais avant lui? Nous avons chacun deux enfants adultes.	Il serait certainement judicieux ici de conclure un pacte successoral avec toute la famille. Vous pouvez, par exemple, transférer la propriété exclusive du bien immobilier au concubin (en tant que pré-héritier) ou n'accorder qu'un droit d'usage (droit d'habitation). Cela dépend de vos souhaits.
Qui hérite de mon patrimoine, je suis divorcé, sans enfant et je vis en concubinage?	En gros, vos parents ou vos frères et sœurs. Vous pourriez rédiger un testament en faveur de votre partenaire.
Puis-je également léguer le patrimoine du pilier 3a à mon concubin, même si j'ai deux enfants adultes?	En principe, oui, pour autant que la réserve héréditaire des enfants n'en soit pas lésée.
Il a été mentionné que les solutions d'assurance peuvent aider. Quelles sont celles dont il est question ici en détail? Cas de concubinage	P.r ex. Une police d'assurance risque décès, par lequel une certaine somme serait versée au concubin en cas de décès, lui permettant de payer les réserves héréditaires des enfants.
Indépendants	
Qu'advient-il de mon entreprise individuelle en cas d'accident/décès?	L'entreprise individuelle partage le sort de vos valeurs patrimoniales privées. Dans cette situation, il est donc très important de rédiger un mandat pour cause d'inaptitude et un règlement de succession.
La fille reprend la ferme. Les frères et sœurs y renoncent. Un immeuble locatif supplémentaire sera construit sur la ferme et les appartements seront loués. Les frères et sœurs ont-ils droit à une compensation?	En principe, tous les descendants doivent être traités sur un pied d'égalité. Les frères et sœurs peuvent renoncer et même consentir à une violation de leur réserve héréditaire. Toutefois, cela doit se faire dans le cadre d'un pacte successoral notarié.
Quelle valeur de l'entreprise est appliquée pour le partage successoral? Valeur au transfert ou valeur au décès?	Nous recommandons que la date d'évaluation soit fixée d'un commun accord avec tous les membres de la famille concernés afin d'éviter tout malentendu.
Je suis propriétaire d'une entreprise et j'entame le processus de planification de la succession! Comment procéder?	Il est judicieux de commencer à planifier la succession dès le début. Nous vous recommandons de vous adresser d'abord à un expert du Raiffeisen Centre des Entrepreneurs (RCE) afin de procéder à une évaluation. Les réglementations en matière de droit des succession seront un élément important du processus de planification de la succession.
Que dois-je faire pour m'assurer que ma SA (mon entreprise) continue en cas de décès ou d'incapacité inattendue? Qui a le droit ici, ma fille n'a que 15 ans, je vis dans une relation sans contrat de concubinage. Alors qui est responsable de l'entreprise?	Cette question concerne différents domaines qui doivent être examinés et réglés en détail. D'une part, les documents fondateurs/les statuts ainsi que les éventuels pactes d'actionnaires doivent être examinés de plus près afin d'évaluer si le décès ou l'incapacité de discernement a été réglé. En cas d'incapacité de discernement, une ou plusieurs personnes peuvent être définies dans le mandat pour cause d'inaptitude pour l'exercice des droits des actionnaires. Cependant, les possibilités du mandataire pour cause d'inaptitudemandataire pour cause d'inaptitude sont ici limitées. Dans le troisième domaine de réglementation, par exemple le testament ou le pacte successoral, des dispositions complémentaires peuvent être prises en cas de décès.
Est-il possible de privilégier volontairement l'un ou l'autre enfant, par exemple, lors de l'établissement de la succession, de dire qu'un terrain est réservé à un seul enfant?	Oui, en principe, mais il faut simplement préserver la réserve héréditaire de l'enfant.

Bonjour, nous (ma femme et moi) possédons une Sàrl. Que se passe-t-il si quelqu'un décède avant la retraite avec l'entreprise mais aussi à titre privé?	La société (Sàrl) a sa propre personnalité et ne meurt donc pas. Il est important de réglementer également qui peut reprendre la gestion ou qui est encore autorisé à signer, afin que les salaires, etc. puissent continuer à être payés.
Nous avons une entreprise de taxi limousine, ma femme et moi travaillons à 100%. Forme juridique Sàrl. Qu'en est-il? 2 enfants de 27 et 23 ans.	Les enfants n'héritent que des parts financières de la Sàrl. Cependant, elle continue d'exister et doit être poursuivie conformément aux règles établies dans la Sàrl.
Que se passe-t-il pour une société (entreprise individuelle) sur laquelle il reste une dette auprès d'une banque? Le conjoint est-il alors responsable de la dette? Si le propriétaire unique a un accident ou décède?	Oui, dans le cas d'une entreprise individuelle, tous les actifs et passifs sont inclus dans la succession.